

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 janvier 2015

PRESENTS: Mmes ADAM - LAULOM - BILLARD - ROBERT DU BOISLOUVEAU - MM. BOURCIER - BLAINEAU - DAGLAND

ABSENTS EXCUSES : Mmes BRAULT- BOULAY- Mr BAROTIN

Secrétaire de séance : Mr André DAGLAND

2015-01-01- Subvention pour séjours de vacances et séjours linguistiques : année 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir pour l'année 2015 le montant de la subvention accordée aux enfants de la commune participant à des séjours de vacances : « colonie, ruche, classe de découverte, classe de neige, classe de nature ou séjour linguistique » à **9,00 € par jour, pour un maximum de 5 jours subventionnés dans l'année.**

Le montant de la subvention sera versé à l'association organisatrice sur présentation d'un justificatif et viendra en déduction de la participation demandée aux familles.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015

2015-01-02- Participation école St Joseph

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune du Givre a omis de verser la participation financière pour l'année 2014-2015. Cette participation aurait dû être versée fin d'année 2014.

Pour rappel : Le Conseil Municipal de St Vincent sur Graon a fixé la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de St Vincent sur Graon à 75 % du coût de fonctionnement pour un élève. Ce montant est revalorisé chaque année.

Le Conseil Municipal décide de verser la participation de 2014 sur l'exercice 2015. Le montant est de **405 €** pour 6 enfants scolarisés, soit **2 430 €**.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le montant de la participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

* **accepte** la participation de 2014-2015

* **autorise** Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette participation sur l'année 2015.

Les crédits nécessaires, seront inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2015.

2015-01-03- Tarif : Nettoyage de la salle communale

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de fixer un tarif nettoyage concernant la salle communale St Pierre.

Lors de la St Sylvestre, la salle a été rendu propre, sauf les toilettes publiques. A chaque réservation, la caution correspond aux dégâts qui seraient éventuellement causés, mais pas au nettoyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un montant de **60 €**, à demander à la réservation.

Cette somme sera retirée si le nettoyage n'est pas fait correctement.

2015-01-04- Devis : contrat de vérification périodique pour les installations électriques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat de vérification périodique pour les installations électriques des bâtiments communaux.

Le montant de la proposition annuelle est

- Pour la mairie : 120 € HT/visite soit **144 TTC/an**
- Pour l'atelier municipal : 105 € HT/visite soit **126 € TTC/an**
- Pour le théâtre : 180 € HT/visite soit **216 € TTC/an**
- Frais de dossier : 15 € HT/par contrat et par an soit **54 € TTC par an**

Le contrat est pour une durée de trois ans

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la proposition de Bureau Véritas

!Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

2015-01-05- Décision modificative n° 2 ASSAINISSEMENT

Compte 622 (Fonctionnement dépense) - 1.00 €

Compte 658 (Fonctionnement recette) + 1.00 €

Fin de la Séance
23 h 30
Prochaine réunion de
Conseil Municipal
Le 17 février 2015

Le Maire.